

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

DEMANDE DE FIXATION DES TARIFS ET DES CONDITIONS  
D'HYDRO-QUÉBEC DANS SES ACTIVITÉS DE TRANSPORT  
D'ÉLECTRICITÉ (ANNÉES 2023, 2024 ET 2025)  
ET DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ (2025-2026)

DOSSIER : R-4270-2024 Phase 4 volets B et C

RÉGISSEURS : Me LOUISE ROZON, présidente  
Me SIMON TURMEL  
M. PIERRE DUPONT

AUDIENCE DU 14 AVRIL 2025  
EN MODE HYBRIDE

VOLUME 24

CLAUDE MORIN  
Sténographe officiel

COMPARUTIONS :

Me HÉLÈNE BARRIAULT  
Me ANNIE GARIÉPY  
Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY  
avocats de la Régie

DEMANDERESSES :

Me YVES FRÉCHETTE  
avocat d'Hydro-Québec dans ses activités de  
transport d'électricité

Me MARIE-MICHELLE CÔTÉ  
Me SIMON TURMEL  
avocats d'Hydro-Québec dans ses activités de  
distribution d'électricité

INTERVENANTS :

Me STEVE CADRIN  
avocat de l'Association hôtellerie Québec et de  
l'Association restauration Québec (AHQ-ARQ);

Me MARIE-PIERRE BOUDREAU  
avocate de l'Association canadienne de l'énergie  
renouvelable (ACER);

Me PAULE HAMELIN  
Me NICOLAS DUBÉ  
avocats de l'Association des redistributeurs  
d'énergie du Québec (AREQ);

Me SYLVAIN LANOIX  
avocat de l'Association québécoise des  
consommateurs industriels d'électricité et du  
Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIE-  
CIFQ);

Me ANDRÉ TURMEL  
avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise  
indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET  
avocate du Groupe de recommandations et d'actions  
pour un meilleur environnement (GRAMÉ);

Me PAULE HAMELIN  
avocate de Nalcor Energy Marketing Corporation  
(NEMC);

Me ÉRIC McDEVITT DAVID  
avocat d'Option consommateurs (OC);

Me GABRIELLE CHAMPIGNY  
avocate du Regroupement des organismes  
environnementaux en énergie (ROÉÉ);

Me JOCELYN OUELLETTE  
avocat du Regroupement national des conseils  
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me DOMINIQUE NEUMAN  
avocat du Regroupement pour la transition,  
l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ);

Me SERENA TRIFIRO  
avocate d'Union des consommateurs (UC);

Me RÉMI JOLICOEUR  
avocat de l'Union des producteurs agricoles (UPA).

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
PRÉLIMINAIRES	6
PREUVE DE L'AHQ-ARQ	
MARCEL PAUL RAYMOND	
INTERROGÉ PAR Me STEVE CADRIN	7
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	29
PREUVE AQCIE-CIFQ	
JOCELYN B. ALLARD	
PAUL PAQUIN	
CYRIL MICHAUD	
INTERROGÉS PAR Me SYLVAIN LANOIX	47
PREUVE DE L'AREQ	
DAVID SEMINARO	
MARTIN VACHON	
SIMON LACROIX-VEILLEUX	
INTERROGÉS PAR Me NICOLAS DUBÉ	52
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me SIMON TURMEL, HQ	63
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	65
ÉCHANGES DE PART ET D'AUTRE	72

PREUVE DU GRAME

NICOLE MOREAU

INTERROGÉE PAR Me GENEVIÈVE PAQUET	77
CONTRE-INTERROGÉE PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :	93
INTERROGÉE PAR LA FORMATION	99

PREUVE DE LA FCEI

ANTOINE GOSSELIN

INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL	113
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	130
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me SIMON TURMEL, HQ	131
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	133

PREUVE DE L'UPA

DAVID TOUGAS

YVES LAMY

INTERROGÉS PAR Me RÉMI JOLICOEUR	150
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET	171
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	173

---

1 plus sur le principe. On comprend que ce n'est pas  
2 une option qui vise la production, c'est vraiment  
3 une option pour l'autoconsommation. Mais ceci étant  
4 dit, on trouve que sur le principe, ce serait un  
5 peu plus porteur. Et, bon, le Distributeur a fait  
6 mention d'un programme le privant, en deux mille  
7 vingt-six (2026) pour soutenir l'installation de  
8 panneaux solaires. Bien, on aimerait que nos  
9 membres puissent y avoir accès lorsqu'il sera  
10 disponible.

11 Deuxième point, suivi relatif à l'option  
12 d'électricité additionnelle pour cultures de  
13 végétaux. Bien, on prend acte de la demande du  
14 maintien intégral de l'OÉA par le Distributeur qui  
15 inclut également l'admissibilité du cannabis et la  
16 reconstruction des modalités actuelles  
17 d'abonnement. On appuie pleinement cette demande.  
18 Dans le fond, on rappelle qu'on avait dit en phase  
19 3 que l'OÉA a atteint ses objectifs depuis sa  
20 refonte en deux mille vingt (2020). Vous vous  
21 souvenez, il y avait un décret de préoccupation  
22 gouvernemental, qu'on parlait d'autonomie  
23 alimentaire, mais on parlait aussi de favoritisme à  
24 conversion des systèmes de chauffage vers  
25 l'électricité, de support à la relance économique.

1 On juge que ces trois objectifs-là ont été  
2 pleinement remplis par l'OÉA, notamment par le fait  
3 que le nombre d'abonnements est passé de vingt (20)  
4 à cent trente (130) en trois, quatre ans. Donc,  
5 visiblement, ça a vraiment à être accompagné de  
6 façon notable la croissance du secteur serricole au  
7 Québec.

8 Les serres de cannabis, ça a été longuement  
9 discuté dans les échanges. On a pris acte des  
10 discussions dans les DDR et tout. Donc, on rappelle  
11 que quand même, la production de cannabis, là,  
12 c'est relativement peu, une petite part de l'OÉA.  
13 On parle de vingt-deux pour cent (22 %) des  
14 abonnements, moins de dix pour cent (10 %) de la  
15 consommation. Ce qu'on constate dans le marché,  
16 c'est que ce secteur-là semble avoir atteint un  
17 plateau. Il y a eu un fort développement au début  
18 des années deux mille vingt (2020), deux mille  
19 vingt et un (2021), mais avec les forces de l'ordre  
20 et de la demande, ça s'est drôlement ralenti, la  
21 croissance. On parle plutôt de stabilité dans ce  
22 secteur-là.

23 On insiste toutefois sur l'importance de la  
24 prévisibilité tarifaire pour soutenir la  
25 compétitivité, la stabilité économique du secteur

1 serricole. Donc, c'est pourquoi que nous, comme on  
2 le mentionnait dans notre preuve, on aimerait que  
3 la Régie accepte intégralement la proposition du  
4 distributeur à l'égard de l'OÉA et que ce soit donc  
5 de ne pas accepter d'autres équipements et usages;  
6 de maintenir l'accessibilité aux producteurs de  
7 cannabis; de maintenir les modalités relatives à  
8 l'abonnement et au mesurage de la consommation des  
9 serres qui bénéficient de cette option; et surtout  
10 d'assurer le maintien à long terme de l'OÉA pour la  
11 culture des végétaux pour les différentes  
12 productions.

13 Autre sujet, donc, le tarif pour  
14 surconsommateurs, on va également brièvement  
15 inclure les discussions, les commentaires sur la  
16 tarification dynamique dans notre section. Donc,  
17 évidemment, comme la plupart, on a pris acte de  
18 l'objectif du tarif, donc, d'envoyer un signal de  
19 prix clair, afin d'inciter les clients à forte  
20 consommation à réduire et à optimiser leur  
21 consommation en fonction des périodes de pointe. On  
22 a eu des exemples, là, des maisons- manoirs, des  
23 entrées chauffantes, des spa et tout ça.

24 On appuie l'objectif global du nouveau  
25 tarif pour les surconsommateurs, mais on souligne à

1 grand trait que les entreprises agricoles en seront  
2 injustement pénalisées, car leur consommation  
3 électrique est essentielle, incompressible ou  
4 déplaçable.

5 Et à ce stade-ci, justement, je vais céder  
6 la parole à monsieur Lamy, qui va vous exposer un  
7 peu la réalité des producteurs... sa réalité de  
8 producteur laitier, en fait, à l'égard de la  
9 consommation d'énergie dans une entreprise  
10 agricole. Je vais reprendre la parole par la suite  
11 pour conclure notre présentation. Monsieur Lamy?

12 M. YVES LAMY :

13 R. Oui. Madame, Messieurs les Régisseurs, bonjour.  
14 Est-ce que tu nous mets l'autre acétate? Bon, je  
15 vous fais un peu le portrait de mon entreprise.  
16 C'est Ferme Jemeric incorporée. C'est moi puis mon  
17 épouse Diane, avec nos deux fils, Jérémie et  
18 Étienne. On a deux employés saisonniers et un  
19 employé à temps partiel. C'est une entreprise qui a  
20 vu le jour en mil neuf cent quatre-vingt-douze  
21 (1992). On est localisés à Yamachiche, en Mauricie,  
22 à cinq kilomètres (5 km) du lac Saint-Pierre. On  
23 est la quatrième génération. Moi, je suis la  
24 quatrième génération, mes fils en seront la  
25 cinquième. Les vaches, on en a cinquante-cinq (55),

1 ce qui est un peu... Cinquante-cinq (55) vaches à  
2 la traite. Par contre, ça fait un total de cent  
3 cinq (105) têtes incluant les futures vaches, les  
4 jeunes relèves qu'on élève pour remplacer les  
5 vaches qui sont vieillissantes, et puis c'est  
6 légèrement sous la moyenne des fermes laitières du  
7 Québec, qui est environ de soixante-cinq (65)  
8 vaches en lactation principalement.

9 On fait aussi de la grande culture. On a  
10 mille (1 000) acres. Ça, c'est un peu supérieur à  
11 la moyenne du Québec en grandes cultures. Mille  
12 (1 000) acres en cultures. Pour vous donner une  
13 idée de la grandeur de mille (1 000) acres, c'est  
14 sept cent cinquante-huit (758) terrains de  
15 football. Réparti dans quatre municipalités. On va  
16 effectuer environ douze (12) passages dans ces  
17 champs-là par saison, là, différents travaux  
18 mécanisés. Ça dépend des cultures. Mais en moyenne,  
19 on va passer douze (12) fois dans ces champs-là.  
20 C'est juste pour vous créer l'image un peu dans  
21 votre tête.

22 On produit principalement des fourrages qui  
23 vont être destinés au troupeau, pour nourrir le  
24 troupeau laitier. On produit aussi du maïs-grain  
25 qui... on va en garder une petite partie pour le

1 troupeau laitier et le reste va être vendu à  
2 d'autres élevages. On va produire aussi du soya  
3 pour... en principale nécessité, c'est pour de  
4 l'huile végétale.

5 On va faire du blé d'alimentation humaine  
6 aussi. Le blé d'alimentation humaine, c'est assez  
7 délicat à produire. Juste pour vous donner une  
8 idée, là. Un acre de blé, ça donne quatre mille  
9 cinq cents (4 500) pains. Par contre, on n'a pas  
10 toute la recette du pain. On a environ quinze sous  
11 (15 ¢) par pain. Aussi, qui dit blé, on va dire  
12 paille aussi qui va servir de matelas pour nos  
13 animaux tout au long de l'année, ou qui va être  
14 vendu à des fraisières, des producteurs maraîchers  
15 pour leurs fraisières. Ils vont mettre une  
16 couverture à l'automne pour protéger les fraises de  
17 l'hiver. On produit aussi du haricot sec. Ça, c'est  
18 une grosse légumineuse qui est en partie exportée.  
19 Il s'en consomme très peu au Québec de cette  
20 variété-là, mais plutôt exportée.

21 On est au tarif DP. On a la ferme et la  
22 maison sur le même compteur. On consomme cent  
23 trente-quatre mille kilowattheures (134 000 kWh)  
24 par année. On a une consommation qui est plutôt  
25 stable durant les saisons, là. Un peu plus l'été

1 que l'hiver, mais c'est plutôt stable.

2           Donc, utilisation principale d'électricité,  
3 bien, c'est la traite deux fois par jour, la traite  
4 des vaches. Les vaches, c'est un animal extrêmement  
5 routinier. Il ne faut pas déplacer les heures,  
6 sinon elles vont avoir un stress immédiatement. On  
7 commence la traite à cinq heures trente (5 h 30) et  
8 à dix-sept heures (17 h) le soir. Idéalement, ça  
9 prendrait au moins douze (12) heures entre les  
10 traites, là, mais c'est difficile à obtenir, parce  
11 que, à un moment donné, pour commencer à cinq  
12 heures (5 h) le matin, il faut se lever tôt le  
13 matin. Cinq heures (5 h) le matin debout, puis ça  
14 prend environ une heure et demie faire la traite.

15           Alors, on finit à dix-huit heures trente  
16 (18 h 30). Ça fait des journées qui s'étirent. Je  
17 ne vous dis pas qu'on travaille treize heures  
18 trente (13,5 h) par jour, là, ça serait mentir.  
19 Mais ça finit que ça s'étire. Les employés aussi  
20 qui font la traite PM, c'est difficile de les faire  
21 commencer à dix-sept heures (17 h). Tu les vois, à  
22 seize heures quarante-cinq (16 h 45), ils  
23 commencent la traite. Ils veulent finir plus tôt.  
24 T'sais, c'est une vie sociale finalement qui en  
25 dépend. C'est sept/sept, trois cent soixante-cinq

1 (365) jours par année, là. Il faut concilier tout  
2 ça.

3 Ce qui prend de l'électricité dans ça,  
4 bien, ça va être bien sûr la pompe à vacuum. Ça va  
5 créer un vide dans le système qui va siphonner le  
6 lait des vaches, là. Le refroidisseur pour le lait  
7 aussi va démarrer par la suite. On a des  
8 contraintes réglementaires face à tout ça aussi,  
9 là. Le lait doit être inférieur à quatre degrés  
10 Celsius (4 °C) dans un maximum d'une heure trente  
11 après la traite. Sinon, le thermographe va émettre  
12 une alarme. Et puis, à un moment donné, quand le  
13 régisseur va passer, on va se faire taper sur les  
14 doigts.

15 Tout de suite après aussi, il y a le lavage  
16 du lactoduc qui va faire fonctionner aussi la  
17 fameuse pompe à vide qui va faire circuler l'eau  
18 dans la tuyauterie pour la laver toute propre et  
19 puis... Ça aussi, c'est réglementé. Il faut que le  
20 lavage se fasse tout de suite après la traite. Il  
21 va consommer aussi de l'eau chaude qui va entraîner  
22 le démarrage des chauffe-eau naturellement.

23 C'est sûr que, pour revenir aussi sur la  
24 traite, c'est important de comprendre qu'on ne  
25 pourrait pas moduler les heures, parce que quand on

1 arrive le matin, c'est important de comprendre  
2 qu'on ne pourrait pas moduler les heures, parce  
3 que, quand on arrive le matin, une vache en bonne  
4 lactation, dans le meilleur de sa lactation, son  
5 pis va contenir trente litres (30 l) de lait quand  
6 on va arriver le matin pour la traire. Là, elle  
7 commence à vraiment sentir de l'inconfort, ça  
8 commence à être douloureux. On ne pourrait pas  
9 dire, on va attendre après l'heure de pointe ou on  
10 va déplacer la traite aujourd'hui. Ça ne serait pas  
11 possible. Les vaches vont... On aurait des  
12 problèmes certainement.

13 Ensuite, on a un mélangeur pour  
14 l'alimentation. C'est un espèce de gros - excusez-  
15 moi l'expression - mais un « blender ». On va  
16 mettre nos fourrages dans ça. Puis lui, il va tout  
17 les broyer. Et puis, ensuite, on va rajouter des  
18 céréales broyées. On va rajouter des suppléments  
19 protéiques pour vraiment soutenir la forte  
20 production laitière des animaux. Ça requiert quand  
21 même de l'énergie. On est électrique. On a la  
22 chance d'avoir le triphasé chez nous, six cents  
23 volts (600 V). On a un gros moteur cinquante-cinq  
24 (55) HP pour faire tourner ça. Ça fonctionne quand  
25 même rarement cette machine-là sur les heures de

1 pointe.

2 On a aussi le séchoir à maïs. Je peux vous  
3 expliquer un peu les contraintes, les contraintes  
4 de récolte que ça comporte. On a le séchoir à maïs.  
5 On va sécher aussi du blé, le blé d'alimentation  
6 humaine, mais rarement le soya. Si on commence par  
7 parler du blé. Le blé, là, lui, si on veut faire un  
8 blé qui va être panifiable, il va mûrir. Puis du  
9 moment que la tige va être mûre, les enveloppes  
10 protectrices du grain vont commencer à se détacher  
11 puis à se décoller, pour comme libérer le grain.

12 Puis là, à ce moment-là, c'est une course  
13 contre la montre, parce que les moisissures vont  
14 aller s'attaquer au grain. Ça a l'air bien beau un  
15 champ de blé au soleil, là, mais il y a des  
16 moisissures qui sont là. Là, si les moisissures  
17 attaquent le grain, après ça, on ne pourra plus  
18 envoyer notre blé pour le pain. Ils vont le  
19 refuser, parce qu'il va être contaminé. On ne veut  
20 pas rendre les gens malades non plus.

21 Alors, à un moment donné, quand le grain  
22 vient prêt, là, il est à peu près à vingt pour cent  
23 (20 %) d'humidité. S'il fait beau cette journée-là,  
24 on regarde si la pelure se détache de sur le grain,  
25 là, il faut récolter immédiatement. On va récolter.

1           Puis on va amener ça au séchoir. Il faut que ce  
2           soit séché instantanément, sinon, lui, les  
3           moisissures vont continuer leur travail, puis il va  
4           se mettre à pourrir dans le silo. Ça fait que là,  
5           c'est une course contre la montre. Le blé, il faut  
6           comprendre que, quand on fait du blé, c'est au mois  
7           d'août en plein soleil ardent. Le grain va rentrer  
8           à la ferme à vingt-huit (28), trente degrés Celsius  
9           (30). Ça fait que là, ça va extrêmement vite. Donc,  
10          il faut sécher ça immédiatement. Puis là, on va  
11          réussir à faire un blé d'une bonne qualité qui va  
12          aller pour fabriquer de la boulangerie.

13                    Le maïs-grain, c'est une autre chose. Ça,  
14          ça va être récolté plus octobre, novembre. Là, les  
15          autres contraintes qu'on a, c'est les pluies  
16          d'automne et puis la température plus froide qui  
17          fait en sorte que les sols s'assèchent moins vite.  
18          On ne peut pas aller dans le champ quand les sols  
19          sont humides après une pluie, parce que là, ils  
20          vont être facile à compacter.

21                    Il faut comprendre qu'on se promène avec  
22          une moissonneuse-batteuse de vingt-cinq (25) tonnes  
23          dans le champ. Puis dans un champ moyen, on va  
24          sortir environ quatre cents (400), quatre cent  
25          cinquante (450) tonnes de grain. Ça fait que là, ça

1 va créer des passages de gros tracteurs avec des  
2 boîtes à grain bien pleines, et puis qu'on va  
3 compacter notre sol. Si on compacte notre sol,  
4 bien, là, on va aussi faire des ornières qu'il va  
5 falloir travailler notre sol pour tout replacer ça.  
6 Ça fait que les ornières, ça va faire en sorte  
7 qu'on va être obligé de labourer.

8 Si on laboure la terre, ça va créer  
9 beaucoup de CO2. Puis, en plus, on va créer du  
10 protoxyde. La matière organique se décomposant, ça  
11 va libérer du protoxyde d'azote qui va... qui est  
12 deux cent quatre-vingts (280) fois plus polluant  
13 qu'une tonne de CO2. Donc, il y a beaucoup plus de  
14 gaz à effet de serre.

15 Séchoir à foin, bien, c'est un autre...  
16 c'est une autre façon de récolter rapidement. On a  
17 des contraintes avec la maturité, puis on a des  
18 contraintes aussi avec des fenêtres de beau temps.  
19 On appelle ça des fenêtres. Il faut que la maturité  
20 rencontre la fenêtre de beau temps en même temps.  
21 On peut récolter notre foin. C'est une façon de  
22 pouvoir augmenter le... les possibilités de  
23 récolter un foin de qualité, là. Et puis, on va  
24 amener le foin à la ferme, on va le mettre dans un  
25 entrepôt qui a un séchoir et puis le séchoir, lui,

1 il va aspirer de l'air de l'intérieur d'un bâtiment  
2 pour consommer l'air chaud du bâtiment, parce que  
3 tout est en toiture métallique, puis le soleil  
4 chauffe énormément la toiture métallique, donc on  
5 va siphonner cet air-là pour l'amener passer à  
6 travers le foin. On va utiliser, en somme,  
7 l'énergie solaire, là, c'est un petit truc qu'on a  
8 développé, pour faire sécher notre foin.

9 La ventilation des silos, le grain qui est  
10 dans les silos c'est le même principe. On a inversé  
11 nos ventilateurs pour récupérer un peu d'énergie  
12 solaire, on va aspirer la chaleur du toit à travers  
13 la masse de grain pour sécher notre grain autant  
14 que possible, là. La ventilation de l'étable, je  
15 pense que je vais vous en parler à l'autre acétate.

16 On n'a aucun besoin de chauffage dans notre  
17 étable l'hiver. Les animaux dégagent suffisamment  
18 de chaleur pour tenir un climat ambiant acceptable.  
19 Et puis, il faut comprendre que même à moins vingt-  
20 cinq Celsius (-25 C), là, il y a toujours des  
21 ventilateurs qui fonctionnent dans l'étable, là,  
22 tellement les animaux dégagent de l'humidité puis  
23 de la chaleur, c'est essentiel.

24 Au fil du temps, bien, on a fait tout ce  
25 qu'on pouvait pour économiser de l'énergie, là,

1 chaque dollar compte. Alors, l'échangeur à plaque a  
2 été acheté en deux mille huit (2008). Un échangeur  
3 à plaque c'est un objet où, en serpentin, le lait  
4 va circuler dans un sens et puis l'eau froide va  
5 circuler dans l'autre sens et vont se rencontrer  
6 sur des plaques de métal d'acier inoxydable très  
7 minces, là, puis ils vont échanger leur énergie,  
8 dans le fond. On va prendre de l'eau d'un côté, qui  
9 va rentrer à sept Celsius (7 C), qui va sortir  
10 l'autre côté dix-sept Celsius (17 C). Et puis, le  
11 lait va faire le chemin inverse, on va le prendre à  
12 trente-deux (32), puis on va le ressortir à dix-  
13 sept (17 C), dix-huit Celsius (18 C). Ça fait que  
14 là, on va économiser à peu près la moitié, là, de  
15 l'énergie qu'on avait besoin.

16 L'éclairage au DEL en deux mille dix-huit  
17 (2018) pour sauver de l'électricité, là, comme  
18 beaucoup d'industries l'ont fait. La ventilation de  
19 l'étable... une vache est confortable à huit  
20 Celsius (8 C). Une vache en lactation dégage  
21 énormément de chaleur parce qu'elle travaille  
22 extrêmement fort. La vache est confortable à huit  
23 Celsius (8 C). Une vache... chez nous, nos vaches  
24 donnent douze mille six cents litres (12 600 l) de  
25 lait par année. Donc, il faut comprendre, c'est

1 pour vous expliquer, là, comment que ça travaille  
2 et ça consomme soixante kilos (60 kg) de matière  
3 par jour. Le repas c'est soixante kilos (60 kg). Il  
4 faut qu'ils digèrent ça. Même quand elle est  
5 couchée, la vache travaille fort parce que son  
6 estomac se contracte pour digérer les fourrages. La  
7 vache travaille tout le temps fort, couchée jour et  
8 nuit tout le temps, là, la vache produit son lait.  
9 Elle va aussi tomber enceinte, là, d'un autre veau  
10 durant cette année-là, qu'elle va continuer à faire  
11 un veau en plus, là. Donc, la vache a besoin de  
12 ventilation, là, en été. Ça prend un fort courant  
13 d'air sur les vaches, là, on a des ventilateurs qui  
14 poussent de l'air sur les vaches quand il faut trop  
15 chaud. Ça, on ne pourrait pas arrêter ça, les  
16 vaches en souffriraient énormément. Oui, c'est bon.  
17 M. DAVID TOUGAS :

18 R. Merci, Monsieur Lamy. Je vais reprendre... donc,  
19 peut-être pour mettre en situation dans le contexte  
20 agricole actuel, là, les fermes laitières au Québec  
21 c'est la principale production agricole de la  
22 province. On parle de plus de quatre mille trois  
23 cents (4 300) entreprises laitières, c'est à peu  
24 près vingt-cinq pour cent (25 %) du chiffre  
25 d'affaires agricole de la province, donc il y a

1 beaucoup de fermes qui, comme celle de monsieur  
2 Lamy, là, dans le fond, qui ont des contraintes,  
3 là, de disponibilité, en fait d'utilisation  
4 d'électricité. Peut-être vous rappeler, aussi, dans  
5 les vingt-cinq mille (29 000) entreprises agricoles  
6 du Québec, il y en a quand même aussi la moitié,  
7 plus de la moitié, là, qui génère moins de cent  
8 mille dollars (100 000 \$) de revenus, donc ce n'est  
9 pas tous des grandes entreprises. En fait, c'est  
10 majoritairement des très petites à petites  
11 entreprises. Donc, ça fait partie du contexte  
12 agricole de la province.

13 Comme vous avez pu le constater, c'est  
14 difficile de déplacer certaines activités agricoles  
15 en dehors des heures de pointe. Ça aurait des  
16 effets négatifs, là, monsieur Lamy l'a bien exposé,  
17 sur le bien-être animal, la qualité de vie des  
18 travailleurs, puis dans un contexte qui est déjà  
19 difficile au niveau de la rareté de la main-  
20 d'oeuvre, surtout en agriculture. La tarification  
21 dynamique, c'est là que je l'aborde par ici, donc à  
22 coût plus élevé, comme proposé, là, pour le tarif  
23 des surconsommateurs, aurait peu d'impact sur la  
24 consommation réelle des entreprises agricoles, mais  
25 ça engendrerait quand même un coût important pour

1 celles-ci.

2 L'autre élément, il n'est pas anodin. C'est  
3 que ça pourrait aussi freiner l'électrification  
4 d'équipements agricoles, qui serait donc à  
5 l'encontre des objectifs de transition énergétique.

6 Monsieur Lamy vous parlait de son mélangeur  
7 avec un moteur assez imposant, mais il y a beaucoup  
8 de producteurs agricoles que ce moteur-là, c'est un  
9 moteur à essence. Donc, ça, c'est l'autre option  
10 qui est disponible, surtout lorsque le triphasé ne  
11 passe pas dans le rang.

12 Pour revenir aux impacts potentiels du  
13 tarif pour surconsommateurs, en DDR, donc on a  
14 obtenu des chiffres suivants du Distributeur. Donc,  
15 la clientèle agricole, sur les quarante et un mille  
16 cinq cents (41 500) clients agricoles au D, il y en  
17 a environ cinq mille six cent trente-six (5 636)  
18 qui consomment plus que cinquante mille  
19 kilowattheures (50 000 kWh) par année. Donc, c'est  
20 treize... près de quatorze pour cent (14 %) de la  
21 clientèle au D qui, si rien ne change, passerait au  
22 tarif pour surconsommateurs. Et c'est l'ensemble de  
23 la clientèle au DP qui sont près de trois mille  
24 neuf cent (3 900). Donc, clients agricoles au DP  
25 qui passeraient au tarif de surconsommateurs pour

1 un total d'à peu près vingt pour cent (20 %) de la  
2 clientèle du Distributeur, un peu plus de neuf  
3 mille cinq cents (9 500) clients qui seraient visés  
4 par le nouveau tarif.

5           Donc, s'il n'y a pas d'adaptation, selon  
6 nos estimés, ça serait des pertes, en fait, des  
7 coûts annuels ou des pertes annuelles pour les  
8 entreprises minimalement entre trois (3 M\$) et  
9 quatre millions de dollars (4 M\$) par année pour le  
10 secteur agricole.

11           Donc, notre recommandation, comme  
12 mentionnée dans notre preuve écrite, c'est  
13 d'exclure la clientèle agricole du nouveau tarif  
14 pour surconsommateurs en maintenant l'accès au  
15 tarif D pour les clients agricoles consommant plus  
16 de cinquante mille kilowattheures (50 000 kWh) par  
17 année et en maintenant l'accès au tarif D pour  
18 l'ensemble de la clientèle agricole soumise à ce  
19 tarif.

20           Évidemment, dans ce contexte, on pense...  
21 bien, en fait, on estime que le tarif DP serait  
22 réservé exclusivement à la clientèle agricole. Et à  
23 plus long terme, donc veiller à ce que  
24 l'application de la tarification différenciée dans  
25 le temps, le TDT, au tarif D demeure en tout temps

1 volontaire pour la clientèle agricole compte tenu  
2 des contraintes liées à leurs consommations  
3 d'électricité. Donc, ça faisait le tour de notre  
4 présentation.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Donc, les témoins sont disponibles. Est-ce qu'il y  
7 a des intervenants qui désirent contre-interroger  
8 les témoins de l'UPA? Maître Turmel pour Hydro-  
9 Québec? Ah, excusez. Maître Paquet?

10 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

11 Oui, merci, Madame la Présidente. J'aurais une  
12 question pour les témoins.

13 Q. [50] Dans le cadre de la présente audience, le  
14 Distributeur a déposé, en réponse à l'engagement  
15 numéro 7 qui avait été demandé par UC, un extrait  
16 d'un rapport de recherche de la firme Ad hoc qui  
17 porte sur l'utilisation de l'électricité dans le  
18 marché résidentiel, qui est une édition deux mille  
19 vingt-deux (2022).

20 Dans le cadre de votre présentation, vous  
21 avez fait un portrait de la consommation électrique  
22 d'un producteur de lait qui est assez représentatif  
23 du marché agricole, mais est-ce que l'UPA dispose  
24 d'un rapport ou d'information consolidée qui porte  
25 sur les usages de l'électricité dans le marché

1 agricole qui pourrait éventuellement être porté à  
2 la connaissance du Distributeur dans le cadre de  
3 ses réflexions qui vont porter sur le tarif pour  
4 les surconsommateurs?

5 M. DAVID TOUGAS :

6 R. Bonne question. En fait, il faut se rappeler qu'il  
7 y a un cadre de référence en matière de... - en  
8 fait, je l'ai devant moi - un cadre de référence en  
9 matière de tarification des exploitations  
10 agricoles, où est-ce qu'on encadre de façon assez  
11 nette et précise, là, ce qui peut être consommé  
12 dans les tarifs D, DP. Et dans ce cadre de  
13 référence là, évidemment, tout ce qui est cultures  
14 de végétaux et élevage d'animaux, c'est très facile  
15 à identifier, mais lorsqu'on commence à déborder,  
16 là, on parle de transformation, de conservation de  
17 cultures en entreposage, donc, si c'est lié  
18 directement à ce qui est produit à la ferme, ça va  
19 être maintenu dans le tarif D, mais si on déborde  
20 de ça, on va devoir migrer aux tarifs généraux et  
21 commerciaux industriels.

22 Donc, moi, je pense qu'il y a déjà une  
23 définition assez claire de qu'est-ce qui est des  
24 usages qui sont tolérés, je vais dire ça comme ça,  
25 dans le tarif D, puis on est à l'aise avec cette

1 définition-là.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Vous avez terminé? Je pense que votre micro est  
4 fermé. Elle est partie.

5 Me GENEVIÈVE PAQUET :

6 Oui, j'ai terminé.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 O.K., c'est bon.

9 Me GENEVIÈVE PAQUET :

10 Merci.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Merci. Maître Turmel pour Hydro-Québec?

13 Me SIMON TURMEL, HQ :

14 Aucune question de la part du Distributeur, merci.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Parfait. La Régie, pas de questions? Monsieur  
17 Dupont, pour la formation.

18 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

19 Me PIERRE DUPONT :

20 Oui, merci, Madame la Présidente.

21 Q. [51] Merci aux témoins, aux membres du panel pour  
22 votre présentation.

23 Je vais commencer par le mesurage net. Bon,  
24 vous recommandez que ce soit tarifié, ou enfin, ou  
25 crédité sur la base, là, des coûts évités

1 d'Hydro-Québec, si j'ai bien compris. La... On...  
2 Je présume... Puis là, je m'avance puis je vois ma  
3 figure dans l'écran. Je présume que... Bon, déjà...  
4 Ça va? Déjà, vous constatez qu'il y a une  
5 amélioration dans le sens qu'avant, la banque  
6 n'était pas rémunérée, maintenant, ils proposent  
7 une rémunération, qui est basée sur, appelons ça le  
8 coût évité moyen de fourniture, un mélange de  
9 patrimonial et de post-patrimonial. Donc, ça, vous  
10 êtes d'avis que ce n'est pas suffisant.

11 Et là où je veux vous amener, c'est, on a  
12 entendu le Distributeur dire à plusieurs reprises :  
13 Écoutez, ce ne sont pas des producteurs, là, ce  
14 sont des autoconsommateurs. Donc, on ne veut pas  
15 commencer à envoyer un signal de prix comme si on  
16 faisait un appel d'offres, puis au coût évité.  
17 Donc, c'est... Puis déjà qu'on augmente à un  
18 mégawatt (1 MW), on fait déjà un effort  
19 additionnel. Puis il y a des coûts, vous avez  
20 entendu probablement les présentations, il y a des  
21 coûts associés à ça aussi sur un réseau de  
22 distribution. Mais selon l'UPA, ce n'est pas  
23 satisfaisant d'avoir fait ce pas-là, d'augmenter et  
24 le seuil et la rémunération, là, qui est relative à  
25 la banque de surplus.

1 M. DAVID TOUGAS :

2 R. Je pense que c'est un peu... Je vous dirais que  
3 c'est satisfaisant, mais on pourrait en faire un  
4 peu plus, là. De là à dire que ce n'est pas  
5 satisfaisant, nous, on est satisfaits de la  
6 proposition du Distributeur.

7 T'sais, je vous... Il y a... En arrière de  
8 cette réflexion-là, je vous dirais que nos  
9 producteurs agricoles sont au fait du coût  
10 marginal, dans le sens qu'on parle beaucoup  
11 d'éoliennes en milieu agricole, ils sont au courant  
12 de qu'est-ce qui se passe au niveau des éoliennes,  
13 des appels d'offres, du taux moyen offert. Donc, il  
14 y a de ça en arrière de cette réflexion-là, je vous  
15 dirais, là. Donc, c'est le principe, là, je vous  
16 dirais, on... les producteurs constatent que d'un  
17 côté, on offre plus que quatre, cinq sous du  
18 kilowattheure (4-5 ¢/kWh), là, à des promoteurs.

19 Évidemment, on... je vous comprends en  
20 disant qu'il y a des coûts d'intégration et tout  
21 ça. L'autre... Et on en est conscients aussi. Mais  
22 l'autre élément, c'est, t'sais, je pense que le  
23 seuil d'un mégawatt (1 MW), là, est peut-être le...  
24 la caractéristique du programme qui va limiter  
25 l'intérêt pour la production versus

1 l'autoconsommation plutôt que le tarif.

2           Donc, t'sais, on peut le voir d'un côté  
3 comme... T'sais, moi, je vous dis, le seuil, c'est  
4 probablement le facteur qui va limiter la... de  
5 passer à un niveau de production plutôt que  
6 d'autoconsommation, alors que le coût du  
7 kilowattheure, selon nous, il devrait refléter plus  
8 que les coûts, les derniers coûts d'achat du  
9 Distributeur.

10 Q. **[52]** Je vous remercie. Ma deuxième question, bon,  
11 c'est lorsque vous mentionnez par rapport à l'offre  
12 d'électricité additionnelle, l'OÉA, de la... de la  
13 maintenir pour la culture des végétaux. Et on a vu,  
14 mon Dieu, je me demande c'était quand, je pense que  
15 c'était ce matin, l'AQCIE, bien, enfin, bon, vous  
16 avez vu leurs recommandations, ils référaient  
17 notamment à des décisions de la Régie. Donc,  
18 écoutez, la question, c'est : la culture de  
19 cannabis, est-ce que ça a un lien avec l'autonomie  
20 alimentaire? Est-ce que ça a un lien avec  
21 l'électrification? Ou ça a un lien avec la relance  
22 économique, la culture de cannabis comme telle?

23 R. Bien, en fait, ça n'a pas, évidemment pas de lien  
24 avec l'autonomie alimentaire. Mais oui, ça a un  
25 lien avec les deux autres éléments que vous

1 soulevez, qui étaient dans le décret d'ailleurs. Et  
2 on a vu aussi, donc oui, donc il n'y a pas de lien  
3 avec l'alimentation... l'autonomie alimentaire.

4 Peut-être si je peux faire un commentaire,  
5 compte tenu qu'ils ont contribué aux  
6 investissements dans l'économie du Québec, ces  
7 producteurs de cannabis là, peut-être qu'on  
8 pourrait faire un traitement, peut-être  
9 différencié.

10 Je comprends qu'il y a une volonté de  
11 limiter l'accès pour la production de cannabis,  
12 mais est-ce qu'on ne pourrait pas faire, je veux  
13 dire, un espèce de droit acquis pour ceux qui sont  
14 déjà au tarif, les... qui consomment seulement dix  
15 pour cent (10 %) de ce tarif-là, puis de freiner  
16 l'usage pour les... les producteurs qui voudraient  
17 y avoir accès?

18 Moi, j'ai l'impression qu'on risque de  
19 faire peut-être un pas en arrière si certaines de  
20 ces entreprises-là ont construit leur modèle  
21 d'affaires avec l'OÉA pour atteindre les deux bouts  
22 et qu'ils se font retirer, là, en cours de route.  
23 Je pense qu'au niveau de... on parlait du décret  
24 de... la relance économique, favoriser la relance  
25 économique du Québec, il ne faudrait pas faire un

1 pas de recul sur cet élément-là compte tenu qu'on  
2 l'a déjà acquis, là.

3 Q. [53] Bien, je présume - puis là, c'est de moi, là -  
4 que votre avocat aura la chance de faire des  
5 représentations lors de son argumentaire. Puis  
6 peut-être que maître Turmel d'Hydro-Québec pourra  
7 aussi réagir un peu comme sur les droits acquis de  
8 certains clients, malgré que c'est une offre  
9 tarifaire, je suis conscient, mais bref, je vais  
10 vous laisser le soin d'aller là-dedans.

11 Mon dernier commentaire, c'est pour  
12 monsieur Lamy. Écoutez, la réalité d'un producteur  
13 de lait, je vous avoue sincèrement que vous m'en  
14 avez beaucoup appris aujourd'hui. Mais je présume,  
15 encore là, qu'Hydro-Québec est au fait de cette  
16 réalité-là, qu'elle est très, très, très au fait  
17 des contraintes auxquelles font face les  
18 agriculteurs, enfin, certains types d'agriculteurs,  
19 je présume. Puis que, bon, dans sa recommandation  
20 pour le fameux tarif aussi, le TDT, bien, qu'il y  
21 aura peut-être une sensibilité à l'égard du secteur  
22 agricole. Ça fait qu'on aura peut-être la chance  
23 d'entendre monsieur Turmel à cet égard-là. Je vous  
24 remercie.

25 Moi, ça complète, Madame la Présidente.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci, Monsieur Dupont. Maître Turmel, pour la  
3 Formation?

4 Me SIMON TURMEL, régisseur :

5 Oui.

6 Q. **[54]** Bien, ça va être peut-être plus court parce  
7 que mon collègue a posé des questions à sa manière,  
8 mais peut-être que je peux les poser à ma manière.

9 L'UPA, Monsieur... Tougas?

10 M. DAVID TOUGAS :

11 R. Tougas.

12 Q. **[55]** ... est à une table permanente, je dirais, de  
13 communication avec Hydro-Québec?

14 R. Oui, on a un comité de liaison, oui.

15 Q. **[56]** Et... Oui, c'est ça, comité de liaison. Mais  
16 les préoccupations que vous avez soulevées et qui  
17 ont été bien exprimées par monsieur Lamy, est-ce  
18 que vous avez senti une sensibilité? Est-ce que  
19 c'est quelque chose qui est en discussion? Est-ce  
20 qu'il y a un refus net?

21 R. Pour être très honnête, on n'a pas eu le temps d'en  
22 discuter en détail compte tenu que ça fait peu de  
23 temps qu'on a pris connaissance de la proposition  
24 du Distributeur. On n'a pas... On n'est pas allés  
25 en détail au comité de liaison à l'égard de ce

1 dossier-là, je vous dirais bien honnêtement.

2 Q. [57] Ça aide beaucoup. Je suis comme ça, moi, un  
3 petit peu. Je pose la même question à peu près à  
4 tous les groupes : avez-vous parlé avec la  
5 personne, mettre... On appelle ça « attacher les  
6 ficelles avant », mais je comprends que ça a été  
7 peut-être un petit peu plus rapide.

8 Deuxième question, c'est par rapport au  
9 cannabis. Je présume puis je comprends qu'il y a  
10 des gens qui ont réussi à se démarquer sur le  
11 marché grâce à... pas « grâce », mais entre autres  
12 par cet avantage tarifaire. Mais je voyais un  
13 certain mémoire, mais ce n'est pas écrit  
14 clairement, mais que ça n'a pas trop rapport avec  
15 la question d'autonomie alimentaire, mais je  
16 présume aussi que certains doivent se dire :  
17 « Pourquoi, eux, qui contribuent à l'économie, moi  
18 aussi, je contribue à l'économie, puis je n'ai pas  
19 ce tarif spécial? » Alors, est-ce que ça peut être  
20 un genre de ressentiment que d'autres clientèles  
21 n'ont pas ce petit quelque chose qui peut aider?

22 R. Oui. Bien, je le comprends totalement, mais je  
23 vais... Dans le fond, nous, c'est un... la  
24 production de cannabis, comme toute autre  
25 production, c'est une production agricole, c'est

1 producteur agricole reconnu. Donc, on défend leur  
2 intérêt comme n'importe quelle autre production  
3 agricole. Donc, vous comprenez...

4 Q. **[58]** Oui, oui, je comprends.

5 R. ... quelle est notre position...

6 Q. **[59]** Je comprends.

7 R. ... mais je peux comprendre ce que vous me dites,  
8 oui.

9 Q. **[60]** Non, non, mais en fait, ce n'est pas ce que je  
10 crois, c'est ce que je perçois. Je le dis parce que  
11 j'essaie de lire entre les lignes, et puis des  
12 fois... Monsieur Lamy, je n'ai aucune question pour  
13 vous. Oui, c'est Lamy. Comment voulez-vous que je  
14 l'appelle? Non, Lamy. Lamy? C'est bien ça. J'ai une  
15 mémoire de noms incroyable. Je voulais juste  
16 vous... je n'ai pas de questions, mais vous  
17 féliciter puis vous remercier pour le travail que  
18 vous faites. Vous avez dit que vous étiez cinq à  
19 travailler sur cette grosse terre-là?

20 M. YVES LAMY :

21 R. Pardon?

22 Q. **[61]** Sur tout ce territoire-là que j'ai vu les  
23 vaches... cinquante-cinq (55) vaches plus un paquet  
24 de petits veaux puis...

25 R. Oui, oui, oui.

1

2

SERMENT D'OFFICE:

3

Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,

4

certifie sous mon serment d'office, que les pages

5

qui précèdent sont et contiennent la transcription

6

exacte et fidèle des notes recueillies par moi au

7

moyen du sténomasque, le tout conformément à la

8

Loi.

9

10

ET J'AI SIGNE:

11

12

13

14

\_\_\_\_\_  
Claude Morin, sténographe officiel

15

Tableau #200569-7.